



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	39	9	1

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 30 mars 2017

**OBJET : 01-1 - SPORTS - PASS'FORM
SANTÉ - MODALITÉS D'ORGANISATION
DU DISPOSITIF**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

87344

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le - 6 AVR. 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 6 AVR 2017

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Le jeudi 30 mars 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 23/03/17, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN

Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET

Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Jean LEONETTI

M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET

M. Hassan EL JAZOULI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP

Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard DELIQUAIRE

M. Marc GERIOS à M. Lionel TIVOLI

M. Louis LO FARO à Mme Anne CHEVALIER

Mme Michèle MURATORE à M. Pierre AUBRY

Absents : Mme Jacqueline DOR

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

La loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016, portant « *modernisation de notre système de santé* », est venue poser un cadre législatif nécessaire à la reconnaissance de la pratique d'activités sportives comme thérapeutique non médicamenteuse utile pour le traitement de certaines maladies de longue durée.

L'article 144 de ladite loi, complété par le décret 2016-1990 du 31 décembre 2016, ont modifié le code de santé publique, qui prévoit (article 1172-1) la possibilité pour le médecin traitant, de prescrire une activité physique adaptée (APA) à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient, dans le cadre du parcours de soins des patients atteints d'une affection de longue durée (ALD).

Ce sont donc potentiellement 10 millions de Français qui pourraient être concernés par cette nouvelle possibilité.

Fort de ces bases législatives et réglementaires, le Centre Hospitalier d'Antibes et la Commune se sont rapprochés et souhaitent mettre en œuvre un dispositif destiné à répondre aux besoins locaux qui ne manqueront pas d'émerger.

Une nouvelle demande d'organisation d'activités physiques et sportives va naturellement apparaître à laquelle les services hospitaliers et municipaux pourront en partie répondre, chacun selon ses compétences et sa volonté.

A la confluence des politiques locales de santé publique et sportive, et sur la base d'un partenariat déjà souvent affirmé les deux institutions, les actions qui seront ainsi menées permettront d'associer des partenaires institutionnels, associatifs et économiques.

Il s'agira, après que la sphère médicale (publique d'abord, libérale ensuite) ait amené –pour des nécessités thérapeutiques complémentaires- un patient déterminé vers la pratique d'une activité physique et sportive, de l'aider à l'organiser. Le patient sera alors dirigé vers un service municipal d'aide à l'orientation et à l'organisation de la pratique de l'activité prescrite. Il pourra être orienté vers des partenaires associatifs préalablement labellisés, ou accompagné dans l'organisation de sa propre pratique, ou enfin orienté vers le service municipal qui organisera l'activité selon les modalités prescrites par le médecin traitant.

Cette cellule d'accueil et d'orientation, composée de personnels municipaux qualifiés redéployés pour la circonstance (action mise en place à moyens constants), utilisera les équipements sportifs municipaux, étant entendu que les activités sportives programmées seront essentiellement des activités nautiques, de gymnastique ou d'athlétisme.

Dans sa séance du 16 décembre 2016, le Comité Technique a émis un avis favorable à la création de ce service public d'activités physiques adaptées, intégré au service des Animations Sportives de la Direction des Sports. Les personnels municipaux potentiellement concernés ont suivi une formation en décembre 2016, première série d'un plan de formation ambitieux, conduite par le médecin Inspecteur Régional de la Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la cohésion sociale et le CREPS PACA, site d'Antibes.

L'accès au dispositif sera payant, selon un tarif assis sur le quotient familial du patient. Ce tarif est encore à l'étude et sera adopté en vertu d'une décision municipale prise sur le fondement de l'article L. 2122-22 alinéa 2 du Code général des Collectivités territoriales.

Ce dispositif fera l'objet de demandes de subventions aux partenaires institutionnels déjà mobilisés sur le sujet (Agence Régionale de Santé, Centre National pour le Développement du Sport), et pourra faire appel à des partenariats avec des entreprises et des mutuelles. Chacun de ces partenariats fera l'objet d'une convention qui sera présentée aux prochains Conseils municipaux.

OUI CET EXPOSE

01-1 - SPORTS - PASS'FORM SANTE - MODALITES D'ORGANISATION DU DISPOSITIF

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des suffrages exprimés (5 ABSTENTIONS : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO),

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre le dispositif PASS'FORM SANTE au sein de la Direction des Sports de la Commune ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auxquelles le projet est éligible, auprès de toute partenaire susceptible de financer ce dispositif.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.01-1 - SPORTS - PASS'FORM SANTE - MODALITES D'ORGANISATION DU DISPOSITIF -

Date de transmission de l'acte : 06/04/2017**Date de réception de l'accusé de réception :** 06/04/2017**Numéro de l'acte :** DCM873-17 (voir l'acte associé)**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20170330-DCM873-17-DE**Date de décision :** 30/03/2017**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes